

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 14 décembre 2023 à 16 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-23-12-116

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-12-117

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-12-118 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023, 16 H 30**

L'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire d'agglomération tenue le 14 décembre 2023 à 16 h 30 aura lieu à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-12-119 **AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-81 RELATIF AUX QUOTES-PARTS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER**

Monsieur le conseiller Normand Latreille donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-81 visant à décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2024 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-23-12-120 **AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-82 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-82 visant à fixer le montant que l'agglomération de Mont Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2024 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-23-12-121 **EMBAUCHE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le besoin de combler les effectifs du Service de la sécurité incendie afin de maintenir le nombre de pompiers à temps partiel nécessaire pour l'agglomération;

CONSIDÉRANT que parmi les candidats sélectionnés pour les entrevues, un seul a été retenu, lequel a réussi l'examen de santé de préembauche et les tests physiques pour faire partie de la brigade;

EN CONSÉQUENCE, d'embaucher monsieur Vincent Huberdeau à titre de pompier à temps partiel.

Son embauche est effective en date du 15 décembre 2023.

À ce titre, le nouveau pompier à temps partiel s'engage à résider à moins de 8 kilomètres de l'une des casernes situées dans les limites territoriales de l'Agglomération de Mont-Laurier pour la durée de l'embauche.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-12-122

EMBAUCHE DE POMPIERS AUXILIAIRES À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin de combler les effectifs du Service de la sécurité incendie afin de maintenir le nombre de pompiers à temps partiel nécessaire pour l'Agglomération;

CONSIDÉRANT que parmi les candidats sélectionnés, 2 ont été retenus pour les postes de pompiers auxiliaires, lesquels ont réussi l'examen de santé de préembauche et les tests physiques pour faire partie de la brigade;

EN CONSÉQUENCE, d'embaucher les personnes suivantes à titre de pompiers auxiliaires à temps partiel : messieurs Stéphane Pelletier et Nicolas Rondeau et que leur embauche soit effective le 8 janvier 2024.

À ce titre, ces pompiers auxiliaires à temps partiel s'engagent à résider à moins de 8 kilomètres de l'une des casernes situées dans les limites territoriales de l'Agglomération de Mont-Laurier pour la durée de l'embauche.

De plus, ceux-ci devront suivre avec succès les cours de la formation « Pompier 1 » nécessaires à la mise à jour de leurs compétences et exigés par le Service.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-12-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire